

Service management des  
recrutements et carrières

## **ARRÊTÉ**

Établissement de la liste d'aptitude  
au grade de sergent de sapeurs-  
pompiers professionnels  
au titre de l'année 2023

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut  
particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers  
professionnels,

VU la délibération du 12 mars 2021 portant lignes directrices de  
gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de  
valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Tarn ;

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour le SDIS du Tarn, est  
établi au titre de l'année 2023 ainsi qu'il suit :

- Boris CAVAILLES (*suite à examen*)

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratif du  
SDIS du Tarn.

A Albi le : **28 NOV. 2022**

Le président du conseil d'administration  
du SDIS,

  
Michel BENOIT

